

## AXE 1 : SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS

La notion d'économie circulaire reste méconnue et ses mises en œuvre concrètes peu nombreuses. Des actions de sensibilisation et de mobilisation doivent donc être mises en œuvre afin de convaincre et illustrer les possibilités et opportunités de changement de pratiques.

Les actions de sensibilisation doivent concerner principalement plusieurs publics cibles:

- Les entreprises
- Les techniciens de l'Agglomération et autres partenaires du développement économiques
- Les élus de la collectivité et Conseil de Développement Durable.

- o Les entreprises

Les cibles principales du programme d'actions sont les entreprises du territoire.

Les actions portées par les acteurs économiques en faveur d'un changement de modèle peuvent prendre plusieurs formes (construction de bâtiment, économie de la fonctionnalité, écoconception, écologie industrielle, coopérations économiques, etc.). Aussi, il est essentiel de ne négliger aucun aspect et d'assurer une diversité suffisante pour maximiser les chances d'adhésion.

Exemples d'actions :

- Visites de site,
- Groupe de travail économie circulaire,
- Etc.

- o Les techniciens de l'Agglomération et autres partenaires du développement économique

Il semble essentiel de pouvoir initier les techniciens et partenaires du développement économique à l'économie circulaire et sa mise en œuvre concrète. Chaque technicien selon sa thématique pourra mettre en œuvre de méthodologies pour le développement de ses projets.

L'objectif final étant l'appropriation des outils développés dans le cadre de l'économie circulaire par les techniciens pour en favoriser la mise en œuvre au sein des différentes politiques sectorielles (ex : Aménagement des ZA, Implantation des entreprises sur le territoire, intégration d'un volet « entreprises » au sein du PCAET, Schéma Directeur des Énergies Renouvelables, Eau et assainissement, intégration des principes d'économie circulaire au sein des maitrises d'ouvrage de la collectivité, etc.).

Services concernés en priorité :

- Service Développement économique
- Service Implantation et commercialisation
- Service des Politiques publiques durables
- Direction du Cycle de l'eau

Exemples d'actions :

- Atelier de sensibilisation à l'économie circulaire,
- Jeu de rôle sur l'écologie industrielle par Nicolas Sizaret – Septembre 2017
- Relai d'information et sollicitation à participer aux événements en lien avec l'économie circulaire en Région ou au niveau national.

- o Élus de la collectivité et Conseil de Développement Durable

La multiplication d'actions de sensibilisation doit permettre la mobilisation d'entreprises indispensable à la création d'un réseau local autour de l'économie circulaire. Plus le nombre d'entreprises participantes sera important, plus le potentiel de changement de modèle sera efficient.

De plus, la collecte de données sur les flux entrants et sortants doit permettre la création de liens et de coopération entre les acteurs du territoire. La mobilisation de l'ensemble des techniciens travaillant en lien avec les entreprises du territoire doit ainsi permettre une cartographie plus fine des flux principaux du territoire. Ces données seront collectées pour être compatibles avec la nomenclature définie en partenariat avec l'Observatoire régional.

Des actions de sensibilisation et de mobilisation seront proposées en priorité aux entreprises du territoire. La programmation d'animation et d'évènement se fera au cours de la convention selon les opportunités et les besoins.

#### Indicateurs de suivi : AXE 1 : SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS

- Approche quantitative :
  - o Nombre d'actions menées,
  - o Nombre de personnes sensibilisées/types de publics,
  - o Nombre de structures concernées.
- Approche qualitative
  - o Type d'animations proposées,
  - o Appropriation des thématiques.

#### **AXE 2 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA DETECTION ET LA MISE EN ŒUVRE MISE EN ŒUVRE DE SYNERGIES**

##### IMPLANTER ET AMENAGER

Les projets d'implantation et de développement d'entreprises représentent un facteur clé du changement de pratique des entreprises et du développement de l'écologie industrielle et territoriale. L'accompagnement des projets par la collectivité et ses partenaires, doit permettre d'orienter les porteurs vers la mise en œuvre de pratiques plus responsables, favoriser les implantations en co-sitting, intégrer au mieux les acteurs économiques et leurs projets dans l'écosystème économique local, etc. Plusieurs leviers ont pu être identifiés pour favoriser le développement de l'EIT en intervenant en amont de l'implantation des projets :

- L'aménagement des zones d'activités
- Travailler en partenariat et sensibiliser le service Implantation et commercialisation
- Les aides à l'investissement immobilier

##### - L'aménagement des parcs et zones d'activités

L'Agglomération Seine-Eure dispose de 26 zones d'activités sur son territoire et poursuit le développement de son offre foncière.

Au cours des dernières années, le développement de cette offre foncière a permis la mise en œuvre de plusieurs projets expérimentaux sur certaines des zones d'activités du territoire avec par exemple l'installation d'une station d'épuration inter-entreprises.

L'aménagement des zones d'activités, malgré les contraintes inhérentes à la commercialisation des parcelles créées, reste une thématique que le territoire souhaite explorer pour favoriser la transition vers un modèle économique durable. Ainsi, l'aménagement de l'Ecoparc 4 d'Heudebouville intégrera, autant que possible, les principes d'écologie industrielle.

- Travailler en partenariat et sensibiliser le service Implantation et commercialisation

L'Agglomération Seine-Eure dispose d'un service Implantation et Commercialisation au sein de la Direction de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation. Ce service est en charge de la commercialisation du foncier et de l'immobilier d'entreprise sur le territoire. Le travail collaboratif entre la chargée de mission Économie circulaire et le service Implantation et Commercialisation doit permettre :

- Faire le lien entre l'offre foncière et immobilière disponible et les flux de matières et d'énergies existantes (implantation sur réserves foncières, commercialisation en lien avec les démarches d'écologie industrielle, etc.).
- Accompagner l'implantation d'entreprises en co-sitting,
- Informer les porteurs de projets sur les offres publiques existantes pour favoriser le développement de projets plus ambitieux (AESN, ADEME, ADN),
- Diffuser une culture de l'économie du foncier.

- Les aides à l'investissement immobilier

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence immobilière et foncière est confiée aux EPCI qui ont le monopole du financement des opérations dans ce domaine.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure dispose d'une offre d'aide sur l'immobilier et le foncier pour les entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur son territoire.

Ce dispositif a pour but de financer, seul ou conjointement, des programmes d'investissement immobilier et foncier d'entreprises industrielles ou de services aux entreprises sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Le montant de ces investissements doit être supérieur à 600 000 € HT. Plafonnée à 200 000 € en subvention ou en prêt de 7 ans, à taux 0 sans garantie avec différé de remboursement de 2 ans, le montant de l'aide s'élève à 10% maximum des dépenses éligibles.

Considérant cette nouvelle compétence comme un levier privilégié de mobilisation des entreprises, l'Agglomération a souhaité formaliser cet engagement en intégrant un système de notation pour l'attribution de la subvention.

L'intégration des principes de développement durable au sein de l'activité de l'entreprise et sur le bâtiment à construire (développement des énergies renouvelables, inscription dans la démarche d'écologie industrielle du territoire, etc.) représente ainsi 20% de la notation globale qui détermine l'obtention et le montant de la subvention.

Outre l'opportunité de sensibilisation et de mobilisation des dirigeants d'entreprises, cette nouvelle compétence doit ainsi permettre à la collectivité de bénéficier d'un levier financier pour la mise en action des acteurs économiques du territoire.

## OUTILS DE PLANIFICATION ET DE PILOTAGE DE LA DEMARCHE D'EIT

Selon les modalités d'accès en Normandie, l'Agglomération Seine-Eure procédera à l'achat éventuel d'une licence en vue de l'utilisation d'un outil permettant la saisie, le suivi et la mise en œuvre de synergies.

L'outil ELIPSE sera aussi utilisé. Cet outil d'auto-évaluation gratuit permet à trois profils d'utilisateurs (visiteur, observateur, animateur) d'accéder à un panel d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer une démarche d'EIT et son degré de maturité.

## SUIVI DE L'ETUDE DE FAISABILITE D'UNE UNITE DE METHANISATION TERRITORIALE

Depuis l'adoption en 2009 de son Agenda 21 local, l'Agglomération a engagé des politiques fortes en faveur de la transition énergétique. Cet engagement lui a permis de soutenir de projets destinés à favoriser le développement des énergies renouvelables. Afin de structurer ces différents projets, l'Agglomération s'oriente vers l'élaboration d'une politique énergétique unique.

En parallèle de ces actions, l'Agglomération est engagée en faveur d'un développement économique durable avec l'impulsion en 2016 d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale autour du Programme National de Synergies Inter-entreprises (PNSI). Cette seconde politique a permis de détecter l'opportunité de création d'une unité de méthanisation à l'échelle du territoire. Une étude de faisabilité a été initiée en juillet 2017 et se terminera au printemps 2018.

Le site pressenti pour l'installation d'une unité de méthanisation sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure est situé sur le site de production de l'entreprise Double A à Alizay. Ce site permettrait la mutualisation de plusieurs équipements et flux : boues, STEP, foncier, énergies, etc.

La collectivité travaille à la mise en œuvre de ce projet en collaboration avec l'entreprise Double A à Alizay et l'entreprise Maillot dans le but de consolider la filière de valorisation locale des :

- Déchets verts et autres sous-produits de l'assainissement de la collectivité,
- Les boues papetières de Double A,
- Des matières organiques ne pouvant pas être traitées au sein de l'unité de méthanisation de Gaillon exploitée par l'entreprise Maillot.

## ECONOMIE CIRCULAIRE ET ESS

Les entreprises et structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sont des acteurs historiques de l'économie circulaire.

Conscients des potentiels de l'économie sociale et solidaire dans la dynamique d'économie circulaire, L'ADEME Normandie, la Région Normandie, la DIRECCTE et la CRESS Normandie sont partenaires pour la mise en œuvre d'actions destinées à favoriser et accompagner les initiatives des acteurs de l'ESS entrant dans le champ de l'économie circulaire sur les territoires.

La CRESS Normandie s'est donc vue confiée pour mission de favoriser le développement de la place de l'ESS dans les dynamiques de développement territorial de l'économie circulaire.

L'Agglomération Seine-Eure fait un lien fort entre ces deux politiques sectorielles en :

- Décloisonnent le champ de l'ESS,
- Favorisent la mise en œuvre de synergies notamment en lien avec la réactivité et l'agilité des structures de l'ESS,
- Accompagnent à la professionnalisation des acteurs de l'ESS (ex : construction d'une offre à destination des entreprises du territoire),

L'Agglomération Seine-Eure souhaite donc pouvoir s'intégrer aux actions qui découleront de cette nouvelle mission confiée à la CRESS Normandie.

Indicateurs de suivi : AXE 2 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA DETECTION ET LA MISE EN ŒUVRE MISE EN ŒUVRE DE SYNERGIES

- Approche quantitative

- Nombre de projets accompagnés en co-sitting,
- Nombre de projets bénéficiant d'une aide à l'immobilier intégrant une démarche environnementale,
- Nombre de projets et synergies détectés, initiés, accompagnés et finalisés,
- Nombre d'entreprises accompagnées,
- Flux de matière et d'énergie valorisées/économisées,

- Approche qualitative

### AXE 3 : ANIMATIONS

Outre le travail de sensibilisation indispensable à la mobilisation des acteurs et l'accompagnement à la détection et la mise en œuvre des synergies, un travail d'animation régulier doit venir consolider la dynamique locale.

Elle doit ainsi permettre :

- La mise en réseau des acteurs et leur interconnaissance,
- D'ouvrir les perspectives de développement et de proposer une diversité d'actions (thématiques et formats),
- La montée en compétences des acteurs économiques.

Exemples d'actions :

- Groupe de travail économie circulaire,
- Visites de sites,
- Relai d'informations régionales et nationales,
- Organisation de formations,
- Organisation d'évènements thématiques en lien avec l'offre des acteurs économiques.

Des actions de communication accompagneront le déploiement de l'ensemble des évènements mis en œuvre sur le territoire dans le cadre de ce programme d'actions.

#### ANIMATION TERRITORIALE SUR LE THEME DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE : LAB DE L'ECO

Organisation d'un évènement sur les bénéfices économiques de la Transition en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure (ALEC 27). L'évènement se décline en deux temps :

- Une soirée d'échange et d'ateliers à destination des entreprises et élus de l'Eure le 5 décembre prochain comprenant :
  - Une table ronde : Adaptation des stratégies d'entreprises : Quels impacts économiques ?
  - 4 ateliers thématiques :
    - Coopérations économiques : Fédérer et renforcer les dynamiques sur le territoire
    - Circulab : l'économie circulaire au service du développement des entreprises
    - L'éco-innovation au cœur de la stratégie des entreprises résilientes
    - Du linéaire au circulaire : et si vous changiez de vision sur l'économie ?

L'évènement du 5 décembre aura pour but de montrer aux entreprises et élus des territoires représentés que la mise en œuvre d'une l'économie circulaire a un réel potentiel économique puisqu'elle est source :

- Pour les entreprises :
  - Croissance économique,
  - Gain de nouvelles parts de marché,
  - Meilleure acceptabilité sociale des activités,
  - Réseau local.

- Pour les territoires :
  - Développement économique,
  - Ancrage économique des entreprises,
  - Création d'emplois.

Des parcours et ateliers spécifiques seront proposés selon les profils.

Cet évènement aura également pour objectif d'introduire deux des dispositifs qui seront déployés au cours de l'année 2018 sur le territoire :

- Un dispositif d'accompagnement à l'écoconception
- Une animation d'une démarche d'écologie industrielle sur la zone d'activités du Clos Pré à Alizay

En accord avec l'ADEME Normandie, d'autres évènements de sensibilisation pourront être proposés par la collectivité au cours de la présente convention. Des actions spécifiques pourront notamment être déclinées à destination des entreprises, des techniciens et des élus du territoire.

## SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES SUR LE THEME DE L'ECOCONCEPTION

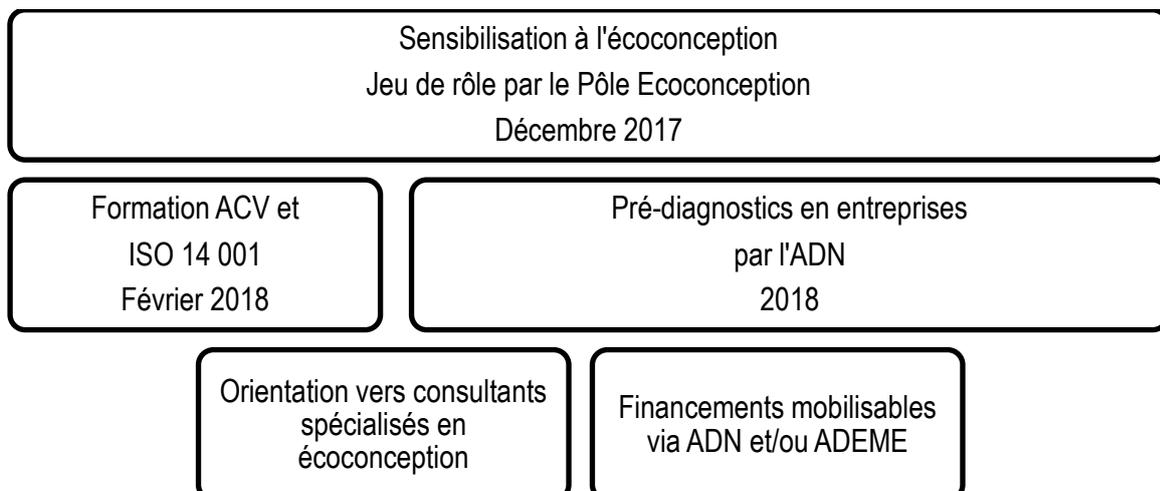
L'Agglomération souhaite également pouvoir proposer une offre complète aux acteurs économiques en les accompagnants dans les phases amont de la production. Elle développe ainsi une première action sur l'éco-innovation.

L'un des freins majeurs rencontrés dans la mise en œuvre de la démarche d'écologie industrielle a été la mobilisation des entreprises. Ainsi, l'orientation vers la création d'animations sur l'éco-innovation est également motivée par le fait qu'il est plus facile de mobiliser les acteurs économiques autour d'actions traitant directement de leur activité et/ou process industriel.

### Objectifs :

- Donner à voir et mettre en œuvre la chaîne d'accompagnement en cours de structuration au niveau régional sur le thème de l'écoconception
- Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire autour de l'écoconception
- Accompagner les entreprises dans l'intégration de l'ACV dans la certification ISO 14 001
- Favoriser la mise en œuvre de démarche d'écoconception au sein des entreprises du territoire.

### Actions :



Présentation des actions :

- Sensibilisation à l'écoconception  
Soirée 5 décembre 2017  
Jeu de rôle B to Green par le Pôle Eco-conception  
Cible : 15 entreprises
- Formation Connaitre et mettre en œuvre l'ACV (Analyse du Cycle de Vie) dans l'ISO 14 001  
8 février 2018  
Par le Pôle Eco-conception  
Cible : 10 entreprises
- Réalisation de pré-diagnostic en entreprises par l'ADN (dans la cadre de la convention ADEME) et réorientation vers consultants spécialisés si l'entreprise souhaite poursuivre son engagement.

Indicateurs de suivi : AXE 3 : ANIMATIONS

- Approche quantitative
  - o Nombre d'actions menées,
  - o Nombre de personnes associées / type de public,
- Approche qualitative